



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION DE L'AIR ET PARTICULES FINES

Recommandations à la population et action en faveur des transports publics

En raison de conditions météorologiques, les concentrations de particules fines en Suisse romande dépassent depuis quelques jours la norme de 50 µg/m³ fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Le seuil d'information de 75 µg/m³ a été franchi hier dans plusieurs cantons romands. Ces derniers émettent donc des recommandations à l'intention de la population. Le canton de Vaud lance en outre une action de promotion des transports publics (abonnement CFF demi-tarif Bol d'Air).

Les concentrations de particules fines (PM-10) ont atteint dans certaines régions de la Suisse romande un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population. Les concentrations mesurées dans le canton de Vaud ont en effet dépassé le seuil d'information de 75 µg/m³ défini par la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Sur le territoire vaudois, des moyennes journalières de 77 µg/m³ et 75 µg/m³ ont été mesurées hier à Morges et à Nyon.

Les cantons romands demandent à leur population de suivre les recommandations annexées à ce communiqué. Ces conseils visent à adopter un comportement individuel responsable permettant de réduire les émissions polluantes. Des recommandations sont également émises à l'intention des personnes particulièrement sensibles à la pollution : jeunes enfants, personnes âgées, personnes souffrant de déficiences immunitaires, de pathologies chroniques cardiaques ou respiratoires.

Parallèlement, le canton de Vaud lance avec les CFF une action de promotion des transports publics. Il offre la possibilité d'acquérir dans les gares vaudoises pour 34 francs au lieu de 54, un abonnement demi-tarif découverte valable trois mois

(abonnement Bol d'Air), contre remise d'un bon qui sera inséré dans la presse vaudoise ou téléchargeable sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/air). Cet abonnement permet, dès la date d'achat, de se déplacer à moitié prix sur le réseau CFF, sur les lignes de nombreux chemins de fer privés et des cars postaux, ainsi qu'à prix réduit sur les lignes urbaines et dans la communauté tarifaire Mobilis. Il contribue à améliorer la qualité de l'air dans le canton en utilisant les transports publics à un tarif réduit. L'action 'Bol d'Air' est coordonnée avec des actions dans d'autres villes, notamment à Yverdon-les-Bains.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2011

M. François Marthaler, Conseiller d'Etat, Chef du Département des infrastructures (DINF), 021 316 70 00 M. Sylvain Rodriguez, Service de l'Environnement et de l'Energie (SEVEN), 021 316 43 63

[Avis de pollution aux PM10_information VD - 4 février 2011](#)